



FFMC 34
90 rue Pierre et Marie Curie
34430 Saint-jean de Védas

Mme Mylène Chardès
1 Place Georges Frêche
34267 Montpellier cedex 2

Saint-Jean de Védas,
le 08 aout 2018

Objet : parking Saint-Roch

copie à : Philippe Saurel
copie à : TAM Voyages

Madame,

Lors de notre dernière action du 2 juin, nous avons fait une halte devant le parking Saint Roch pour dénoncer une discrimination à l'encontre des motards et scootéristes. Nous n'avons malheureusement pas eu la présence d'un représentant de la TAM ou de la mairie pour évoquer cette situation.

Comme vous le savez, l'accès des deux roues motorisés à ce parking se fait **uniquement au niveau 0 et à la condition de souscrire un abonnement mensuel.**

Cette condition mise en place ne peut que susciter l'incompréhension. En effet, comment peut-on accepter sereinement d'acquitter un tel abonnement pour se garer une heure ou deux ? Le parking étant un équipement public financé par les impôts de tous les usagers, nous ne pouvons-nous satisfaire d'une situation où ces derniers sont traités d'une manière différente selon leurs moyens de transports !

Nous savons que des raisons de sécurité sont mises en avant pour expliquer cette différence de traitement, ce qui est assez étrange pour un équipement public aussi récent, mais nous savons également qu'au début de l'exploitation de ce parking, l'accès était ouvert à tous. Nous savons aussi que de par la configuration des lieux, certains usagers de deux-roues motorisés partent sans payer, mais plutôt que de pénaliser une très grande partie d'honnêtes citoyens, nous vous demandons d'aménager le parking pour que cette situation ne puisse perdurer plus longtemps.

Il n'est pas acceptable qu'un motard ou scootériste souhaitant se garer soit considéré par défaut comme malhonnête, jeter le discrédit sur toute une population est intolérable.

Par la présente, nous souhaitons obtenir un entretien avec vous, ce qui nous permettra de discuter des solutions que nous pouvons mettre en place.

Veuillez agréer, Madame Chardès, l'expression de notre sincère considération.

Pour la FFMC 34